

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le 25/05/2026
ID : 089-200039642-20260519-31_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M DEZE Nicolas, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi <i>Bernouil</i> : M FORGEOT Gilles, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry <i>Dannemoine</i> : M CROUZET Pierre-Louis <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, M DENOMBRET Jean-Marie, Mme BOURIQUET Audrey, <i>Fulvy</i> : Mme SORET Françoise, <i>Gland</i> : Mme CAMUS Sandrine, <i>Jully</i> : M. AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien, <i>Mélisey</i> : Mme RONDOT Pascaline <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GIOTOPOULOU DAVID Athéna <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M RONDOT Ludovic, <i>Sambourg</i> : M FOREY Bernard <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit, Mme YVOIS Caroline <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M IPPOLITO SCHWAGER Lucas, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamila, M NOEL Nicolas, M CHAISY Benoit, Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahia, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe <i>Villiers-Les-Hauts</i> : Mme PETIT Clémence, <i>Villon</i> : M HERAUT Sylvain, <i>Viviers</i> : M PICQ Christian.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	
Nombre de conseillers :	
<ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 63 - Absent(s) : 12 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 71 	<p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Tonnerre</i> Mme PRIEUR Chantal (ayant donné pouvoir à M BARJOU Gilles), Mme BENOIT Gaelle (ayant donné pouvoir à M DROULEZ Thomas), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (ayant donné pouvoir à Mme Delphine GRIFFON), <i>Yrouerre</i> : M ZANIN Alain (ayant donné pouvoir à M PICQ Christian), <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José (ayant donné pouvoir à M Marc CALONNE), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (ayant donné pouvoir à M COLAS Alexandre), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (ayant donné pouvoir à M LENOIR Pascal) <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (ayant donné pouvoir à M PROT Dominique)</p> <p>Absents excusés : <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN Gérard, <i>Cry</i> : M HACQUIN Denis</p> <p>Absents non-excusés : <i>Tonnerre</i> : Mme BUELLONI Annaelle, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves,</p> <p>Secrétaire de séance : M DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : mercredi 13 mai 2026</p>
Délibération n° 31-2026	

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

Commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/0314 en date du 12 février 2018 relatif aux statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- « Finances et Ressources humaines »,
- « Environnement »,
- « Culture et vie associative »,
- « Enfance, jeunesse et petite enfance »,
- « Aménagement du territoire, patrimoine, solidarité territoriale et santé »,
- « Attractivité : économie, agriculture, tourisme et mobilités »,

Rôle :

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Composition :

Un conseiller communautaire doit siéger en tant que membre titulaire dans au moins une commission.

Peuvent siéger au sein de ces commissions des conseillers municipaux des communes membres de la communauté.

Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de la communauté peuvent assister aux réunions de toute commission autre que celle dont ils sont membres après en avoir informé le président de la commission au moins 3 jours ouvrés avant la réunion.

Modalités d'inscription et calendrier :

À l'issue de la présente séance, les conseillers souhaitant intégrer une ou plusieurs commissions seront invités à communiquer leur candidature aux services intercommunaux au plus tard le 23 juin 2026. La liste définitive des membres sera consolidée pour pouvoir être arrêtée lors du prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	3	contre
	3	abstention

DÉCIDE de créer les commissions thématiques intercommunales suivantes :

- « Finances et ressources humaines »
- « Environnement »
- « Culture et vie associative »
- « Enfance, jeunesse et petite enfance »
- « Aménagement du territoire, patrimoine, solidarité territoriale et santé »
- « Attractivité : économie, agriculture, tourisme et mobilités »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président de séance,

M Cédric Clech
Président



Le secrétaire de séance,

M Éric DELPRAT

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).